

Urbanisme / Mairie de Callian

Objet: Réponse Procès-verbal de synthèse - EP ZAP CALLIAN
Pièces jointes: Tracé_projet réseau d'eau agricole.jpg

De : Pays de Fayence - Laurent PERICAT <l.pericat@cc-paysdefayence.fr>

Envoyé : vendredi 28 février 2025 17:50

À : Urbanisme / Mairie de Callian <urba@callian.fr>

Objet : RE: Procès-verbal de synthèse - EP ZAP CALLIAN

Ci-dessous ma réponse à Christian Louis + ci-joint le tracé prévisionnel du futur réseau d'eau agricole.

Concernant la CAR entre la CCPF et la SAFER. Que contient, spécifiquement pour la Commune de Callian, le Projet de CAR ou la CAR adoptée en 2024 ?

La convention d'aménagement rural a été signée le 02 juillet 2024 entre la CCPF et la SAFER . Elle intègre des dispositifs d'incitation à la remise en culture vivrière sur les zones agricoles considérées à enjeux prioritaire, soit des espaces agricoles en friches à vocation vivrière inclus dans les périmètres ZAP. Les zones à enjeux ainsi que les dispositifs de la CAR ne sont pas spécifiques à Callian mais intègrent plus largement les 3 premières communes considérées par le projet de réseau d'eau agricole soit Montauroux/Callian/Tourrettes .

Les dispositifs proposés sont les suivants

- Une animation renforcée du Conseiller Foncier SAFER sur les zones précitées
- La dotation d'un fonds revolving d'intervention foncière doté de 200 000 € renouvelable
- Pour les porteurs de projets, des incitations financières à la remise en culture vivrière des parcelles :
 - o Dispositif d'exonération de frais notarié sous condition de prix et bonification DJA
 - o Dispositif d'aide à la remise en état des parcelles en friches

Ces dispositifs seront également complétés dans le cadre de la convention CCPF/CDA83 par une action spécifique d'animation foncière « Zone Agricole Protégée » sur la commune de Callian animé par la Chambre d'Agriculture. Cette action prendra la forme d'un « friche dating » visant la sensibilisation/mise en relation de propriétaires de parcelles à enjeux prioritaires et un pool de porteurs de projets vivriers issus des actions « Permanence Point accueil installation CDA 83 en Pays de Fayence » + « Groupe de Progrès Maraichage en Pays de Fayence »

Je me tiens à l'entière disposition de M. LOUIS, pour de plus amples renseignements concernant la stratégie de reconquête vivrière liées à la mise en œuvre des ZAP.



Laurent PÉRICAT

Service Agriculture et Alimentation | Chef de projets

[04 94 76 02 03](tel:0494760203) - [06 02 00 17 04](tel:0602001704)

l.pericat@cc-paysdefayence.fr

Communauté de communes du Pays de Fayence
Mas de Tassy - 1849 RD19 - 83440 Tourrettes

 Soyez Eco-citoyen ! N'imprimez ce mail que si cela est strictement nécessaire.